



Droit de la famille et étranger

Par **loreli35_old**, le **20/11/2007** à **16:46**

bonjourrnje suis actuellement enceinte de 7 mois.Le père qui est étranger du cameroun possède un titre de séjour et travail pour un an renouvelable chaque année.rnCe bébé est un miracle pour moi qui "était" stérile.Je n'ai rien imposé au père.Il semblait ok.La grossesse continuant j'apprend qu'il se vente vouloir m'enlever le bébé et l'amener au cameroun dès qu'il sera né.rnQue faire?rnComment protéger une fuite à l'étranger.Cet homme là bas ne garderait même pas l'enfant car c une femme qui l'élèverait.rnsi il reconnaît l'enfant comment faire pour qu'il ne puisse pas sortir avec le bébé?rnLors de la reconnaissance anticipée il a bien précisé que nous ne vivons pas ensemble.rnA qui dois-je m'adresser?Par anticipation?Car peut-être que c'est du blabla mais on, ne sais jamais*rnmerci d'avance